

Projet personnalisé : méthodologie d'élaboration et d'actualisation - BL (2021)

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ • GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet • 5 rue de la Charrière • Bât. 3 • 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 • E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr • SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais • 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 • E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof • 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 • E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr



Table des matières

CONTEXTE.....	3
OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	3
PROGRAMME ET OBJECTIFS.....	3
PUBLIC.....	4
INTERVENANT PRESSENTI.....	4
MODALITES PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION.....	5
EVALUATION DE LA FORMATION.....	5
SANCTION DE LA FORMATION.....	5

CONTEXTE

La loi du 2 janvier 2002 prévoit le droit pour chaque usager à « *une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit être systématiquement recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. À défaut, le consentement de son représentant légal doit être recherché* » (article L 311-3 du CASF).

Il s'agit pour les professionnels du secteur médico-social de considérer la personne accueillie comme un usager d'un service avec des compétences et des attentes spécifiques. S'appuyant à la fois sur le droit des personnes à exprimer leurs choix et les objectifs d'insertion sociale pour celles-ci, le projet personnalisé ne peut être considéré par les professionnels comme une simple procédure de travail. Il ne fait nul doute que la mise en œuvre d'un projet personnalisé modifie profondément l'approche même du travail médico-social, sa philosophie et son organisation interne. Cette mise en œuvre suppose l'installation d'une méthodologie de travail rigoureuse, pluridisciplinaire et consensuelle au service de la personne. En effet, les objectifs co-construits avec les usagers s'appuieront sur les compétences de la personne, et non sur la base des besoins, afin de la valoriser. La démarche, ici, consiste donc à amener progressivement les usagers à la conscience de son besoin d'acquérir des compétences complémentaires.

De fait, le projet personnalisé ne peut être réduit à la fonction d'une procédure surajoutée mais bien comme un outil de travail fondamental aux pratiques médico-sociales de qualité.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier et s'appropriier les aspects juridiques et les recommandations de bonnes pratiques sur le projet personnalisé
- Connaître les principes méthodologiques et techniques d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du projet personnalisé
- S'appropriier la construction d'une grille d'évaluation des besoins en prenant appui sur SERAFIN-PH

PROGRAMME ET OBJECTIFS

« Les attentes de la personne et le projet personnalisé » - Appropriation de la RBPP (**Distanciel**)

- 3 axes de la RBPP seront explorés :

- Les outils développés pour l'évaluation de la situation de la personne (recueil des besoins, recueils des attentes et l'association de la personne accompagnée)
- Les différentes étapes de la construction du PP, en association avec la personne accompagnée
- Le contenu du projet personnalisé : forme, rédaction, construction des objectifs

Objectifs pédagogiques du module à distance :

- *Distinguer les enjeux relatifs à une démarche de personnalisation dans le cadre d'un accompagnement en institution.*

- L'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé (**Présentiel**)

- Cadre juridique du projet personnalisé
- Éléments de définition

- Principes d'élaboration et de mise en œuvre
- Points de repères pour évaluer les capacités et les besoins des personnes en situation de handicap (« Grille d'évaluation des besoins ») à partir des sources existantes (SERAFIN-PH, Classification internationale du fonctionnement, de la santé et du handicap, Référentiel d'observations des compétences sociales)

Objectifs de la journée en présentiel :

- *Développer des postures professionnelles dans une logique d'accompagnement et de personnalisation*
- *Etablir la démarche d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du projet personnalisé.*
- *Evaluer les besoins et attentes des personnes accueillies par une démarche valorisant la prise en compte du point de vue de la personne*
- *Concevoir des repères indispensables à l'écriture du projet personnalisé*
- *Formuler et évaluer les objectifs du projet personnalisé*

PUBLIC

Professionnels des structures du secteur social et médico-social.

INTERVENANT PRESENTI

,

MODALITES PEDAGOGIQUES

En distanciel :

- Travail en individuel sur les 3 axes, à partir d'une trame "Ce que nous faisons", "Ce qu'il nous reste à faire" (en lien avec le contenu de la RBPP)

En présentiel :

- Apports théoriques,
- Brainstorming,
- Co-construction à partir d'une réflexion collective nourrie des situations rencontrées, et du module préparatoire d'apprentissage
- Mises en situation

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéo projecteur
- Remise des documents support
- Références bibliographiques

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION

- Quiz de connaissances à l'entrée en formation.
- Questionnaire individuel : ce que j'ai appris, ce que je mets en réflexion, ce que je vais mettre en œuvre

EVALUATION DE LA FORMATION

L'intervenant vérifiera régulièrement la pertinence de la formation au regard de la théorisation et de l'appropriation de la démarche, cette évaluation est essentiellement qualitative.

L'évaluation finale de la formation se déroule sur la base de recueil des impressions de chaque participant à partir d'un questionnaire d'évaluation - anonyme.

Un compte rendu écrit est adressé au commanditaire et reprend essentiellement les renseignements recueillis par le questionnaire.

Un questionnaire d'évaluation de l'impact de la formation, sera adressé à la Direction de la structure dans les 6 mois suivant la fin de la formation.

SANCTION DE LA FORMATION

Un émargement aura lieu à chaque séance. Une feuille de présence sera établie par le CREAM Grand Est et sera signée par demi-journée par les participants et le formateur.

La formation donnera lieu à l'établissement d'une attestation de formation nominative dont les titulaires pourront se prévaloir.



Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ■ GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet ■ 5 rue de la Charrière ■ Bât. 3 ■ 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 ■ E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr ■ SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais ■ 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 ■ E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof ■ 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 ■ E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr

RIB : CRÉDIT MUTUEL 15629 02901 00034545440 69 ■ **IBAN :** FR76 1562 9029 0100 0345 4544 069
ORGANISME DE FORMATION N°21510001051 ■ **MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES CREAI**